



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
 DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 SEANCE DU JEUDI 28 MARS 2024**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Secrétaire : Thierry MARECHAL
Date de convocation : 19 mars 2024
Nombre de conseillers en exercice : 53
Nombre d'élus présents pour ce point : 28
Nombre de procuration : 12

Extrait n°CC-03-2024-057

**Objet : Optimisation de la commercialisation des produits agricoles du Nord –
 Préfiguration d'un marché de gros.**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Maurice BONTÉ, Lucien SAINT-JEAN-THÉRÈSE, Patricia Athanase PALMONT, Thierry MARÉCHAL, Gilbert COUTURIER, Stéphane LORDELLOT, Jonathan TABAR, Olivier JEAN-DENIS, Joseph PÉRASTE, Charles CARISTAN, Jean-Christophe BOULANGÉ, Claude Rémy HARNAIS, Maryse ALSIF épouse RANGOLY, Georgette RANGOLY, Robert DULYMOIS, Bruno Nestor AZÉROT, Fabienne LABRANCHE-GROUGI, Jean-Baptiste ROTSEN, Violaine DIAZ, Josette MASSOLIN, Patrick BONIFACE, Christian RAPHA, Paulette RAPON, Christian PALIN, Patricia Marie GUION-FIRMIN, Annick CHARLEC.

SUPPLEANT : Philippe TRUCA (Suppléant de Madame Marie-Thérèse CASIMIRIUS).

ARRIVEE EN COURS DE SEANCE : Annick COMIER.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Jenny DULYS-PETIT à Charles CARISTAN, Germain DUTON à Christian PALIN, Farell FRANCOIS-HAUGRIN à Claude Rémy HARNAIS, Joël Christine LINORD à Maryse ALSIF épouse RANGOLY, Christian VERNEUIL à Georgette RANGOLY, Belfort BIROTA à Robert DULYMOIS, Jean-Hugues MOMPHELE à Patrick BONIFACE, Sarah ANGAMA à Violaine DIAZ, Nicolas TELLE à Paulette RAPON, Kristelle RISAL à Stéphane LORDELLOT.

EN COURS DE SEANCE : Gwladys COLER à Annick COMIER, Justin PAMPHELE à Olivier JEAN-DENIS.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Félix ISMAIN, George GÉLIE, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Sylvie PALCY, Pamela PATRON, Sainte-Rose CAKIN, Claude BELLUNE, Laura LITADIER épouse VILLET, Chantal MAIGNAN, Sylvain HOICHE, Saint-Yves RANGOM, Rose-Marie GÉNOT-PLESDIN, Jean-Michel Ulrich COTRÉBIL.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°CC-06-2021-105 du 17 juin 2021 portant « Approbation du projet de mise en place d'un marché de gros territorial » ;

Considérant le marché n°2023-011-PI notifié le 11 août 2023 ;

Considérant l'accusé de dépôt du dossier de cofinancement LEADER du 30 août 2023 ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP Nord Martinique) a mandaté le Cabinet SOLIANCE Alimentaire pour une étude sur l'optimisation de la commercialisation des produits agricoles du Nord. L'idée consiste à évaluer l'opportunité de l'installation d'un marché (marché de producteurs ou marché de gros) sur le territoire Nord qui se révèle être le « Grenier de la Martinique » pour les produits maraîchers ;

Considérant que l'objectif de l'étude était double :

- D'une part, il s'agissait d'étudier comment améliorer et fluidifier la distribution des productions agricoles et ainsi permettre aux agriculteurs de mieux vivre de leur métier,
- D'autre part de permettre aux familles et aux consommateurs finaux d'avoir une meilleure visibilité et une meilleure lisibilité de l'offre et ainsi de mieux consommer local ;

Considérant que le marché était divisé en deux tranches :

- Une tranche ferme en deux phases :
 - La phase 1 qui a permis d'identifier les acteurs de la commercialisation, d'étudier et de quantifier les flux,
 - La phase 2 qui a consisté à explorer des pistes d'amélioration possibles pour optimiser les canaux de distribution existants.

Cette tranche a démarré le 4 septembre 2023 pour se terminer le 4 mars 2024.

- Une deuxième tranche optionnelle dont l'objet est de préfigurer un marché de gros (type, modèle économique, emplacement...), si les investigations de la tranche ferme en valident l'opportunité ;

Considérant que l'étude a commencé le 4 septembre 2023. Différentes analyses, et divers documentaires ou échanges sur place ou en visioconférence avec les partenaires locaux, ont permis d'aboutir à un diagnostic sur les flux traversant le territoire, ses acteurs, ses difficultés ainsi que sur l'ébauche de pistes d'optimisation ;

Diagnostic

Production agricole

- Une nécessité de relancer la production pour répondre au marché et aux enjeux d'autonomie alimentaire.

Organisation de l'amont

- Une production non organisée qui pèse environ 70 à 75% des volume totaux de Fruits & Légumes donc :
 - o Une offre qui reste dispersée, volatile, et donc peu visible pour les acheteurs
 - o Des producteurs qui ont peu de force de négociation et peu de visibilité des prix du marché et qui sont donc peu compétitifs
- Des difficultés à initier et maintenir des projets collectifs de commercialisation, lié à un manque d'animation sur le territoire.

Traçabilité

- Des ventes de bord de route et des foires qui interrogent sur la provenance des produits et leurs conditions de production (main d'œuvre, pratiques).
- Une grande confusion dans l'origine des produits au stade consommation.
- Difficultés à faire valoir l'origine et les conditions de production des produits une fois qu'ils sont vendus aux semigrossistes.

Infrastructures de commercialisation

- Un marché de Dillon qui n'apporte pas entière satisfaction.
- Des marchés communaux qui ont besoin de réhabilitation et de professionnalisation.
- Une disparation des commerces de proximité.

Pistes d'actions

- Accompagner la professionnalisation des acteurs sur les marchés communaux.
- Conduire un AAP pour faire émerger des projets de commerces de proximité et structurer un programme d'accompagnement.
- Accompagner l'émergence d'une structure collective des producteurs, de type CIVAM.
- Labelliser la production du nord.
- Créer une plateforme numérique de commerce BtoB.
- Valider l'opportunité d'un marché de gros physique du Nord ;

Considérant que le Comité de pilotage du 14 décembre 2023 a validé les conclusions et les solutions proposées. A partir de ces pistes, un travail d'approfondissement et d'opérationnalisation a été effectué autour d'ateliers de concertation réunissant les professionnels, les villes et les coopératives. Cette étape s'est déroulée en présentiel lors d'une mission se tenant du 6 au 8 février 2024 ;

Considérant que, à ce jour, l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) a remis six fiches-actions en accord avec les pistes d'actions déjà proposées ;

Considérant que la tranche ferme est terminée depuis le 4 mars 2024 et qu'il appartient aux Élus de décider s'il est souhaitable d'engager la tranche optionnelle ;

Considérant les difficultés, listées ci-dessous, rencontrées par le Cabinet SOLIANCE Alimentaire/

- L'absence de données précises sur ce secteur et l'absence de cartographie claire des acteurs,
- Le positionnement de la Collectivité Territoriale Martinique (CTM) qui a différents projets sur ce sujet (plateforme de conditionnement, utilisation de l'économie virtuelle, ...),
- La difficile mobilisation des acteurs locaux ;

Considérant la présentation en visioconférence assurée par Monsieur Laurent CHEVALLIER, représentant du Cabinet SOLIANCE Alimentaire ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 :

D'acter la fin de la tranche ferme de l'étude sur l'optimisation de la commercialisation des produits agricoles du Nord.

Article 2 :

De valider le diagnostic, les préconisations et pistes d'optimisation présentées.

Article 3 :

De valider l'activation de la tranche optionnelle de l'étude.

Article 4 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 5 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 40

Contre : 00

Abstention : 00

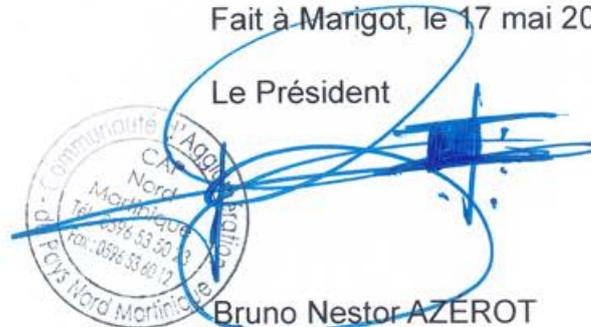
Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 17 mai 2024

Le Président



Bruno Nestor AZEROT